

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DAC 65 Subvention (400.000 euros) et avenant avec l'association l'Été Parisien (10e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2014 DAC 1591, en date des 15,16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association l'Été Parisien un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association l'Été Parisien, 10, boulevard de Bonne Nouvelle, 75010 Paris, au titre de l'année 2015, est fixée à 800.000 euros, soit un complément de 400.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 20361 ; 2015_01766.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 400.000 euros est imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris. Chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO